

M. LAING: Comment pouvons-nous dire que les préférences ont une importance vitale étant donné que, après trois ans d'expérience, nous avons eu un pareil commerce d'exportation ?

M. FLEMING: Il faut tenir compte de la quantité en même temps que de la valeur. Quand on considère la totalité du commerce mondial à l'époque, je trouve qu'on n'exagère pas en disant qu'elles avaient une importance vitale à ce moment-là.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Laing et monsieur Macdonnell, est-ce que vous seriez satisfaits si l'on supprimait les mots "lorsque le marché est favorable aux vendeurs" et si on les remplaçait par les mots "dans des conditions normales de commerce et de change monétaire".

M. LAING: Pour moi, ce serait acceptable.

M. FLEMING: En temps normal ? Cela ne suffirait pas.

Le PRÉSIDENT: En temps normal, le marché n'est-il pas favorable à l'acheteur ?

M. FRASER: Non.

Le PRÉSIDENT: Eh bien, monsieur Laing, à moins que vous n'ayez de vives objections...

M. LAING: Non, je ne m'oppose pas énormément à cette affirmation, mais je ne pense pas que ce soit une déclaration de fait. Je ne voudrais pas être obligé de la prouver.

Le PRÉSIDENT: Ne pourrions-nous pas dire "une importance réelle" au lieu d'une "importance vitale" ?

M. LAING: Ce n'est guère différent.

Le PRÉSIDENT: Vous avez le témoignage de M. Isbister; voulez-vous vous y reporter ?

M. LAING: Je crois qu'un des témoins a parlé de marché favorable tantôt à l'acheteur, tantôt au vendeur.

Le PRÉSIDENT: Nous l'avons trouvé. C'est à la page 18.

M. LAING: Qu'est-ce qu'il y est dit ?

Le PRÉSIDENT: Lisez-le.

M. LAING: Il y est question de marché favorable tantôt à l'acheteur, tantôt au vendeur.

M. MACDONNELL: Tout le monde conviendra, je crois, qu'en 1933 le marché était favorable aux acheteurs et qu'aujourd'hui, c'est le contraire.

M. FRASER: Aujourd'hui, le marché est favorable aux vendeurs, sauf pour les automobiles.

Le PRÉSIDENT: Vous verrez ceci au bas de la page:

"Pour conclure, je répéterai brièvement que dans le passé notre commerce d'articles manufacturés dans les pays du commonwealth en dehors du Royaume-Uni a non seulement été facilité par le régime de préférence douanière, mais qu'il a été créé par ce régime et a été fondé sur lui".

M. LAING: C'est bien ce qui a été dit, mais par M. Harkness. Puis-je citer le passage ?

Le PRÉSIDENT: A quelle page ?

M. LAING: A la page 20.

Le PRÉSIDENT: Oui et je lis ceci:

M. Harkness: De tout cela il serait peut-être juste de conclure d'une façon générale que la préférence britannique nous a été utile aussi bien pour les produits bruts que pour les produits manufacturés lorsqu'il y avait abondance de marchandises, autrement dit, lorsque les acheteurs avaient le choix. Mais dans la situation actuelle où il y a insuffisance de produits, elle n'a pas la même utilité.